

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 18 NOVEMBRE 2021.

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé

*Monsieur Hugues CLARET est élu secrétaire de séance.*

*La séance est ouverte à 18h00*

**Présents** : M. Michel SIMONOT, M. Hugues CLARET, Mme Agnès CHANAS, M. Joseph-Marie CLEMENT, Mme Anny LEGAL, Mme Geneviève COSTE, M. Philippe BLANCHARD, M. Claude GRATESSOLLE, M. Olivier VALDEVIT, Mme Caroline FABREGOUL, M. Sylvain PEREZ, Mme Angeline VUILLERMOZ

**Excusés** : M. Patrice FORTUNE qui a donné procuration à M. Joseph-Marie CLEMENT, Mme Martine MICHEL qui a donné procuration à Mme Agnès CHANAS, M. Jérôme RAMEL.

## **Recrutement d'un agent en CDD : signature de la convention avec Pôle emploi**

Depuis janvier 2018, les contrats aidés ont été transformés par le dispositif Parcours Emploi Compétences (PEC) dans le but de faciliter l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi. Notre commune décide d'y recourir en conciliant ses besoins avec la perspective d'aider un demandeur d'emploi à s'insérer dans le monde du travail. Dans le cadre du dispositif parcours emploi compétences, un CUI – CAE pourrait être recruté au sein de la commune pour exercer les fonctions d'agent d'entretien à raison de 30 heures par semaine. Ce contrat à durée déterminée serait conclu pour une période de 9 mois, renouvelable en cas de besoin. Madame le Maire propose à l'assemblée le recrutement d'un CUI - CAE pour les fonctions d'agent technique pour une durée à temps partiel de 30 heures hebdomadaire. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter la proposition de Madame le Maire et de l'autoriser à signer la convention et tout document s'y rapportant avec Pôle emploi dans le cadre du Parcours Emploi Compétence.

## **Lancement d'une mission d'étude hydraulique et de maîtrise d'œuvre**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée qu'une étude doit être menée en vue de la gestion des eaux de ruissellement sur le quartier Bissargues et Bastide, sis aux Vieilles Fumades. Le cabinet Cereg a adressé en mairie l'offre pour une mission d'étude hydraulique et de maîtrise d'œuvre. Le montant de leurs honoraires s'élève à 6 000 € H.T. Madame le Maire demande aux membres présents de bien vouloir se prononcer. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la proposition de la mission d'étude hydraulique et de maîtrise d'œuvre avec le cabinet Cereg dans le cadre de la gestion des eaux de ruissellement sur le quartier Bissargues et Bastide et autorise Madame le Maire à signer la proposition du Cabinet Cereg et tout document s'y rapportant.

## **Adhésion à un groupement de commande pour « l'achat d'énergie »**

Madame le Maire explique que la commune d'Allègre-les-Fumades a des besoins en matière d'achat d'énergies, de fourniture et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique. Considérant que la mutualisation peut permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir de meilleurs prix et que le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Hérault (Hérault énergies) sera le coordonnateur du groupement, Madame le Maire propose à l'assemblée l'adhésion de la commune d'Allègre-les-Fumades au groupement de commandes pour « l'achat d'énergies, de fourniture/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique » pour une durée illimitée. Sur proposition

de Madame le Maire et après avoir entendu son exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'adhésion

de la commune d'Allègre-les-Fumades au groupement de commandes pour « l'achat d'énergies, de fourniture/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique » pour une durée illimitée. Il autorise Madame le Maire à signer la convention constitutive du groupement et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

### **Centre de Développement Culturel : convention financière 2021**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a subventionné à hauteur de 23 500 € le Centre de Développement Culturel afin de l'aider à financer le « Festival Talents en Région 2021 ». Il convient de signer la convention financière afin de régulariser le versement de cette subvention. Elle lui demande de bien vouloir se prononcer. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve et autorise la signature de cette convention financière pour le financement du « Festival Talents en Région 2021 ».

### **Dénomination nom de rue : Les Fumades-les-Bains**

Madame le Maire rappelle aux membres présents qu'il appartient au conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et places publiques. Cela facilite le repérage des services de secours et de la Poste afin d'identifier clairement les adresses. Madame le Maire propose à l'assemblée de dénommer les rues du hameau des Fumades-les-Bains. Elle demande aux membres présents de bien vouloir faire leurs propositions. Il est proposé les dénominations suivantes :

- « *Allée de l'Arche Romaine* » pour la voie communale qui part de la RD 241 du glacier des Fumades et qui se termine devant le cabinet médical,
- « *Chemin des Sources* » pour la voie communale qui part sous le temple des Fumades et qui se termine au Pont Pellet,
- « *Impasse des écureuils* » pour la voie communale qui passe devant le bâtiment « L'Amandeline » et qui se termine derrière le bâtiment « Le Casino des Fumades ». Plan en annexe.

Elle demande aux membres présents de bien vouloir valider ces propositions. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les propositions énoncées et autorise Madame le Maire à procéder à la dénomination de ces voies communales et à transmettre aux services concernés cette délibération.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### Réunion présentation aménagement chemin de Potelières

Madame le Maire rappelle que la réunion de présentation pour l'aménagement du chemin de Potelières aura lieu le 19 novembre 2021 à 18h au foyer d'Auzon.

### Courrier signalement axe touristique défiguré

Madame le Maire informe l'assemblée qu'un courrier a été reçu de la part d'un administré de la commune de Lézan qui signale la présence de murs non crépis se trouvant le long de la départementale. Ces murs en aggloméré défigurent le paysage sur notre commune qui est située dans une zone touristique. Un courrier sera envoyé aux propriétaires concernés afin de leur demander la finition des murs par un crépi, comme le stipule le plan local d'urbanisme.

### Invitation M. Jacky Valy

M. Jacky VALY, Conseiller Départemental, invite le Conseil Municipal à sa passation de fonction qui se tiendra à la mairie de Saint-Julien-les-Rosiers le 03 décembre prochain. Madame le Maire empêchée ce jour-là, sera représentée par M. Patrice Fortuné, 2<sup>ème</sup> adjoint.

### Centre de Développement Culturel : Rapport d'activités 2020

Madame le Maire présente le rapport d'activité du Centre de Développement Culturel pour l'année 2020. Celui-ci a été remis en mairie le 25 octobre 2021. Ceux qui le souhaitent peuvent le consulter au secrétariat.

### Bulletin Municipal 2021

M. Hugues Claret fait un point sur l'avancée du bulletin. Une première proposition a été envoyée par l'entreprise « Mille pattes », ce qui donne une vision générale du bulletin par rapport aux textes qui ont déjà été fournis. Des photos ont été envoyées au secrétariat afin d'étayer le bulletin. Les réunions de travail de la commission communication ont été productives. Il est à noter que cette année, les entreprises ont été moins nombreuses à participer par l'insertion d'un encart publicitaire. Reste encore le choix des photos à mettre sur le calendrier 2022.

### Révision Plan Local d'Urbanisme :

Geneviève Coste et Charlotte Bombardier ont été reçues par la commission C.D.P.N.A.F. Les conclusions de la commission nous parviendront prochainement.

### Marché bio et marché des créateurs :

Mme Agnès Chanas explique que le marché bio sera programmé dimanche 18 juillet 2022, le matin et le marché des Créateurs dimanche 21 août 2022, de 10h à 18 h. Des contacts ont été pris. Des réponses sont attendues.

### Colis de Noël :

Ils seront confectionnés par les membres du Conseil Municipal et du CCAS la semaine suivant le repas du 3<sup>ème</sup> âge. La distribution des colis se fera en même temps que le bulletin municipal.